



Colloque à la Cour de cassation

Les discriminations

Vendredi 20 novembre 2020
de 9 heures 30 à 16 heures 30

Grand' Chambre de la Cour de cassation

Entrée 5, quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



09 h 30

[Ouverture du colloque](#)

François MOLINS, *Procureur général près la Cour de cassation*

Matinée sous la présidence de Sandrine ZIENTARA, avocate générale à la chambre criminelle de la Cour de cassation :

09 h 45 – 10 h 45

[Les discriminations en matière pénale](#)

Pascal BEAUVAIS, *professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*

10 h 45 – 11 h 30

[Discours et discriminations](#)

Nicolas BONNAL, *conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation*

11 h 30 – 12 h 15

[L'élaboration d'une politique pénale de prévention et de répression des discriminations](#)

Aude DURET, *vice-procureure de la République au tribunal judiciaire de Paris, cheffe de section*

Après-midi sous la présidence de Catherine COURCOL-BOUCHARD, première avocate générale à la chambre sociale de la Cour de cassation :

14 h 00 – 15 h 30

[Les discriminations en matière de droit du travail](#)

[Le contentieux pénal](#)

Renaud SALOMON, *avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, professeur associé à l'université Paris-Dauphine*

[Le contentieux social](#)

Sylvaine LAULOM, *avocate générale à la chambre sociale de la Cour de cassation*

15 h 30 – 16 h 00

[Le Défenseur des droits et la lutte contre les discriminations](#)

Claudine JACOB, *directrice des affaires judiciaires, Défenseur des droits*

16 h 00 – 16 h 30

[Clôture du colloque](#)

Laurence PECAUT-RIVOLIER, *conseillère à la chambre sociale de la Cour de cassation*

Ce colloque est à suivre en direct sur la page du site internet de la Cour de cassation dédiée aux directs, à l'adresse qui sera communiquée. Le visionnage du direct n'est pas possible via le navigateur Internet Explorer, nous vous invitons donc à utiliser Mozilla Firefox. Si vous disposez de l'application [Twitter](#), [Facebook](#) ou [Youtube](#) sur votre smartphone, vous pouvez également suivre ce direct via les comptes officiels de la Cour de cassation.